



SOMMAIRE

	Pages
Point 77 de l'ordre du jour : Nomination aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale :	
a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;	
c) Comité des commissaires aux comptes;	
d) Tribunal administratif des Nations Unies	
Rapports de la Cinquième Commission	1
Point 33 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	
Rapport de la Commission politique spéciale	1
Point 8 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Quatrième rapport du Bureau	2
Point 25 de l'ordre du jour : Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (suite)	2

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale :

- a) **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;**
- c) **Comité des commissaires aux comptes;**
- d) **Tribunal administratif des Nations Unies**

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/7731, A/7733, A/7734)

1. M. WOSCHNAGG (Autriche) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de la Cinquième Commission, de présenter à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport de la Commission relatif à l'élection des remplaçants aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/7731], au Comité des commissaires aux comptes [A/7733] et au Tribunal administratif des Nations Unies [A/7734]. En ce qui concerne le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'élection a pour but de pourvoir le poste devenu vacant à la suite de la démission d'un membre de ce comité. Dans chaque rapport, la Cinquième Commission a proposé un projet de résolution qui, nous l'espérons,

recueillera l'approbation de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

2. La *PRESIDENTE (traduit de l'anglais)* : Le premier rapport de la Cinquième Commission sur le point 77 de l'ordre du jour [A/7731] concerne le poste devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, par suite de la démission de M. André Ganem à dater du 15 novembre 1969.

3. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission figure au paragraphe 5 de son rapport. S'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que l'Assemblée approuve le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2493 (XXIV)].

4. La *PRESIDENTE (traduit de l'anglais)* : La recommandation suivante de la Cinquième Commission concernant la nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes est reproduite au paragraphe 5 de son rapport [A/7733]. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve le projet de résolution en question.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2494 (XXIV)].

5. La *PRESIDENTE (traduit de l'anglais)* : Le rapport suivant traite des nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies. S'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que l'Assemblée approuve le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport [A/7734].

Le projet de résolution est adopté [résolution 2495 (XXIV)].

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Effets des rayonnements ionisants : rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
(A/7722)

6. M. AKONGO (Ouganda) [Rapporteur de la Commission politique spéciale] (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'honneur, en

ma qualité de rapporteur de la Commission politique spéciale, de présenter à l'approbation de l'Assemblée le rapport de la Commission relatif à l'examen du point 33 de l'ordre du jour qui est le premier point inscrit pour la présente session.

7. Veiller à ce que les effets de la contamination radioactive soient étudiés et mieux compris est une nécessité admise par tous. Aussi le rapport du Comité scientifique est-il important, car il essaie de répondre à cette nécessité fondamentale. Ce rapport a été examiné par la Commission politique spéciale à ses 643^{ème} et 644^{ème} séances, au cours desquelles une vingtaine de représentants ont pris la parole.

8. La suggestion selon laquelle le Comité scientifique devrait envisager la possibilité d'établir, outre des rapports détaillés et complets tels que ceux qui ont été soumis jusqu'à présent, un bref résumé de ses conclusions, rédigé en un langage accessible au profane et destiné à faire l'objet d'une diffusion plus large a été largement approuvée par la Commission.

9. Le 17 octobre, la Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté par 16 délégations. Le texte de cette proposition figure au paragraphe 7 du rapport de la Commission politique spéciale [A/7722], dont l'Assemblée générale est maintenant saisie.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

10. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Etant donné que le projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale qui figure au paragraphe 7 de son rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission, je considérerai que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité, s'il n'y a pas d'objection.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité [résolution 2496 (XXIV)].

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite*)

QUATRIEME RAPPORT DU BUREAU (A/7700/ADD.3)

11. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Au paragraphe 2 de son rapport [A/7700/Add.3], le Bureau a recommandé qu'une nouvelle question intitulée "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine : Manifeste sur l'Afrique australe" soit inscrite à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. De plus, le Bureau a recommandé que cette question soit examinée directement en séance plénière.

12. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve la recommandation suivant laquelle cette question devra être ajoutée à l'ordre du jour et examinée directement en séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

* Reprise des débats de la 1885^{ème} séance.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (suite**)

13. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais informer les représentants que, s'il n'y a pas d'objection, la liste des orateurs inscrits pour le point 25 de l'ordre du jour sera close aujourd'hui à 17 heures. Nous pourrions de la sorte organiser nos travaux et connaître le nombre des interventions prévues. S'il n'y a pas d'objection, j'en conclurai que la liste des orateurs pour le point 25 sera close à 17 heures aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

14. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Il serait très utile que les délégations ayant l'intention de soumettre des projets de propositions ou des amendements sur les points 24 et 25 de l'ordre du jour présentent ces textes aussitôt que possible afin que je puisse donner à l'Assemblée une idée plus précise de son programme de travail.

15. Mme GAVRILOVA (Bulgarie) [traduit de l'anglais] : Le chef de notre délégation, le ministre des affaires étrangères, a déjà eu l'occasion de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection au poste important de présidente de l'Assemblée générale pour cette année. Néanmoins, comme je crois être la première femme à prendre la parole en séance plénière à cette session, je suis heureuse d'exprimer la satisfaction de ma délégation pour la maîtrise avec laquelle vous avez présidé les travaux de cette assemblée depuis plus d'un mois. Nous sommes très fiers que vous ayez prouvé une fois de plus, je ne veux pas dire la supériorité du sexe féminin, mais tout au moins la compétence et les possibilités égales des deux sexes dans tous les domaines de l'activité humaine, de même que les capacités égales des hommes et des femmes de tous les pays, de tous les continents, de toutes les races et de toutes les nations. De cela, nous vous remercions vivement et nous vous souhaitons un plein succès pour l'avenir.

(L'orateur poursuit en russe.)

16. La délégation de la République populaire de Bulgarie est membre du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle a participé avec la plus profonde satisfaction aux travaux de ce comité et de son bureau, consciente de l'importance de l'événement à célébrer, c'est-à-dire le vingt-cinquième anniversaire de ce grand lieu de rencontre international dont le but principal est de défendre la paix et de renforcer la coopération internationale.

17. Notre organisation, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies, est le premier organisme mondial d'une telle importance dans l'histoire politique de l'humanité : 126 Etats Membres appartiennent à la première organisation intergouvernementale qui ait existé pendant une aussi longue période, autrement dit pendant 25 ans.

** Reprise des débats de la 1788^{ème} séance.

18. Il ne s'agit pas d'une période très longue, il est vrai, du point de vue de l'Histoire, mais étant donné que les organisations et organes politiques internationaux de ce genre ayant existé dans le passé n'ont pas réussi à se maintenir aussi longtemps, nous pouvons dire que c'est là un événement historique d'une importance considérable.

19. Le fait que notre organisation a survécu, qu'elle a résisté et qu'elle continue à résister à toutes les tempêtes, à toutes les difficultés de la vie politique internationale, le fait qu'elle n'a pas capitulé après 25 ans, qu'elle n'a pas cédé devant toutes les épreuves possibles et malgré tous les inévitables obstacles politiques, économiques et idéologiques qui se dressent dans le monde et dans la société actuels, ne peut que montrer combien l'Organisation des Nations Unies est une organisation vivante et utile, qui répond aux aspirations légitimes des peuples de notre planète et aux besoins concrets du développement général de notre époque.

20. Participer à la préparation du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies ne fut pas seulement un honneur mais également une satisfaction morale bien qu'il existe encore, nous le savons tous, beaucoup de grandes lacunes et de grandes faiblesses dans le travail quotidien de l'Organisation et surtout dans son mécanisme d'application des décisions politiques.

21. Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous offre une excellente occasion de consolider ses activités et, ainsi que l'a remarqué lui-même le Secrétaire général, de faire précisément de cet anniversaire un tournant de son développement. Il me semble que nous disposons de toutes les conditions nécessaires pour transformer véritablement les Nations Unies en l'un des facteurs les plus sûrs pour le maintien et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

22. La délégation bulgare estime que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation doit nous permettre à nous, Etats Membres, puisque c'est justement de nous, les Membres de l'Organisation, que dépend son efficacité pratique, politique et autre, de consacrer notre plus grand soin et les plus grands efforts de tous les organes qui la composent pour aller de l'avant et résoudre les questions auxquelles se rattache le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

23. Cette année commémorative ne doit pas être principalement une année de solennités pour les Nations Unies, mais elle doit être une année d'efforts redoublés, voire triplés, de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui auront à manifester plus de bonne volonté en matière de coopération afin qu'ils parviennent tous ensemble à réduire la tension internationale et, dans le cadre des possibilités des Nations Unies, à éliminer les causes qui depuis de longues années déjà empêchent toute détente dans la situation d'importantes régions du monde.

24. De ce point de vue, la délégation bulgare juge tout à fait opportune la proposition [A/7654] faite au cours de cette session par la délégation et le Gouvernement soviétiques, qui vise à créer un système collectif de sécurité internationale. Un tel système constituerait l'un des éléments les plus importants pour éliminer les dangers de

guerre et maintenir la paix dans l'ensemble du monde comme dans ses différentes régions.

25. Pour la délégation bulgare, la partie essentielle du rapport établi par le Comité préparatoire est constituée par les propositions qui ont pour but de renforcer notre organisation du point de vue politique et de créer dans les relations entre Etats Membres, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, un climat et une atmosphère tels qu'ils permettraient de mettre en oeuvre avec plus de succès que jusqu'à maintenant, c'est-à-dire qu'au cours des 25 années qui viennent de s'écouler, les principes et objectifs fondamentaux des Nations Unies, à savoir maintenir la paix dans le monde entier, dans toutes les parties de notre belle planète; promouvoir le développement progressif économique et social de tous les pays; contribuer à la suppression de toutes les formes d'asservissement de l'homme par l'homme, des derniers vestiges du colonialisme, de l'oppression et de toutes les autres disparités et inégalités dans les relations à l'égard des minorités raciales et nationales, toutes notions qui sont en contradiction avec notre société civilisée.

26. La délégation bulgare appuie sans réserve les propositions qui figurent dans le rapport du Comité préparatoire et dans le projet de résolution [A/L.568/Rev.1 et Corr.1], qui prie le Secrétaire général de collaborer avec les organismes principaux de l'Organisation des Nations Unies et les Commissions de l'Assemblée générale pour la préparation et l'établissement au cours de l'année commémorative de documents de première importance visant à accroître dans l'avenir l'efficacité et l'autorité de notre organisation; ces documents seraient une étape capitale dans la réalisation des buts et des objectifs de l'Organisation. Il s'agit tout d'abord du désarmement, du renforcement de la sécurité internationale, de la réaffirmation des principes de relations amicales entre Etats, de la définition de l'agression, de l'activité future de l'Organisation en vue de supprimer tous les vestiges du colonialisme, toutes les violations les plus élémentaires des droits de l'homme, telles que la politique d'*apartheid* avec toutes ses conséquences odieuses, ainsi que toutes les manifestations du racisme, du nazisme et toutes les autres politiques et propagandes destinées à provoquer les guerres et exciter les haines chauvines entre les peuples.

27. Cette activité de notre organisation serait, en liaison avec son vingt-cinquième anniversaire, la mesure la plus importante à prendre parmi toutes celles qui sont soumises dans le rapport. Ma délégation consacrerait toutes ses forces et tous ses moyens à en assurer la mise en oeuvre. Réaliser des progrès dans la solution de ces problèmes serait célébrer de façon vraiment digne le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation en remplissant des buts politiques et humanitaires, en renforçant son autorité et son caractère et en démontrant à tous les pays du monde que les Etats Membres des Nations Unies et que l'Organisation elle-même se consacrent à rechercher tous les moyens pacifiques de régler les problèmes en suspens de notre époque et d'établir entre nos Etats des relations telles qu'elles soient compatibles avec les aspirations constructives et pacifiques des peuples de ce monde.

28. Ma délégation voudrait maintenant évoquer une autre question qui est liée au rapport du Comité préparatoire. Il s'agit de la participation de la jeunesse aux dispositions

prévues pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. Nous considérons tout à fait justifié l'intérêt qu'attachent depuis quelque temps divers organes des Nations Unies aux problèmes de la jeunesse. Les buts et les objectifs de notre organisation ne concernent pas seulement le présent, les événements d'aujourd'hui, mais ils concernent également l'avenir. L'Organisation cherche à préserver la paix non seulement pour notre génération, mais encore pour la jeunesse à laquelle elle doit penser avant tout; elle doit travailler pour les générations à venir. Point n'est besoin pour moi de rappeler ici que ce sont surtout les jeunes qui aspirent à préserver l'avenir, que la jeunesse, par son essence même, est ennemie de toute destruction et de tout anéantissement. La jeunesse en effet n'est pas destructrice et rétrograde mais puissante et créatrice.

29. Il est grand temps de prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la jeunesse actuelle à la vie et aux travaux de notre grande institution de politique internationale qui se préoccupe et, parfois même, décide de la destinée de certains peuples, des problèmes de leur développement futur et des questions de guerre ou de paix dans diverses régions du monde.

30. La participation des représentants de la jeunesse à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, sur le plan national et régional, ainsi que, bien sûr, sur le plan international, serait parfaitement justifiée. L'introduction de représentants de la jeune génération dans les délégations nationales à la prochaine session de l'Assemblée générale, pour le vingt-cinquième anniversaire, serait elle aussi, à notre avis, parfaitement justifiée.

31. C'est là un facteur très important sur lequel notre délégation a déjà appelé l'attention des membres du Comité à maintes reprises, au cours des travaux du Comité préparatoire mais qui, dans le rapport [A/7690 et Corr.1] qui vient d'être soumis à notre examen, se cache modestement à la troisième phrase du paragraphe 37 du chapitre V, où il est dit dans le texte anglais :

“Un membre a dit qu'une assemblée mondiale de la jeunesse devrait offrir des possibilités de participation aux représentants de la jeunesse du monde entier, aussi bien des Etats Membres que des Etats non membres¹.”

Or, il ne s'agit pas là de “l'opinion d'un seul membre” du Comité, car cette opinion est partagée par un grand nombre d'autres délégations. Elle est également partagée officiellement par la seule organisation internationale de la jeunesse, le MIENU², qui ait été consultée à ce jour par le Secrétariat des Nations Unies, au sujet de la proposition de convoquer une assemblée internationale de la jeunesse l'année prochaine. A sa Conférence générale à Kampala (Ouganda), il y a quelques mois, cette organisation avait officiellement adopté un mémorandum contenant une proposition adressée aux Nations Unies en vue d'assurer la participation à l'assemblée internationale de représentants de la jeunesse de tous les pays, y compris les pays qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore membres de notre organisation.

32. Il est exact que l'Assemblée générale n'a pas encore pris de décision en vue de la convocation d'une assemblée

internationale ou congrès, ainsi qu'il en est fait mention dans le projet de résolution relatif à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Il ne s'agit jusqu'ici que d'une proposition. A l'heure actuelle, les buts et le caractère d'une telle assemblée ne sont pas encore définis très clairement. Néanmoins, c'est là une idée excellente et très positive. Cependant, et cela a été répété à maintes reprises par plusieurs délégations au Comité préparatoire, avant de prendre aucune décision concernant la convocation d'une assemblée et avant d'envoyer des offres de participation aux organisations de la jeunesse, il est essentiel que les buts, le caractère et la composition d'une telle assemblée soient établis avec précision.

33. Que pourrait-on dire dans une invitation de cette sorte ? Pourrions-nous par exemple envoyer à la jeunesse du monde une invitation disant : “Jeunes du monde entier, l'Organisation des Nations Unies vous invite à participer à une assemblée mondiale ou un congrès mondial, mais ne peuvent prendre part aux travaux de cette assemblée ou de ce congrès que les jeunes de certains pays, c'est-à-dire des 126 pays qui sont Membres de l'Organisation et pas les autres” ? Et pourquoi choisir ces pays-là seulement ? Si nous, Assemblée générale des Nations Unies, décidions qu'une assemblée mondiale de la jeunesse devrait être convoquée en tant qu'assemblée de la jeunesse et non en tant que conférence d'importance secondaire ou de conférence pour la jeunesse de l'Organisation des Nations Unies, et que cette assemblée devrait avoir pour devise “paix et progrès”, dans ce cas, le règlement des Nations Unies n'est pas applicable en ce qui concerne la participation à une telle assemblée. Qui nous donne le droit d'exclure du nombre des participants ce secteur de la jeunesse qui combat aussi pour l'établissement de la paix et du progrès mais qui a eu la “malchance” de naître dans un pays qui, pour différentes raisons, n'est pas encore Membre des Nations Unies ou à l'admission duquel il est fait volontairement obstacle ? Sur la base de quels principes et de quelles règles pouvons-nous assumer cette responsabilité et refuser à la jeunesse de ce pays le droit de participer à une assemblée mondiale de la jeunesse, où les jeunes du monde entier pourront librement échanger leurs vues sur les questions essentielles de notre époque, et tout particulièrement sur la manière d'éviter la guerre et d'établir des relations amicales entre les nations, ainsi que sur la façon de mobiliser la jeunesse afin de la faire participer au renforcement de la coopération internationale ?

34. La participation de représentants des organisations de la jeunesse de tous les pays a-t-elle la même signification que la participation de représentants des Etats Membres aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ?

35. Cette assemblée de la jeunesse que l'on nous propose, si l'Assemblée générale prenait cette décision, devrait être, à notre avis, convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, mais en tant que rencontre internationale libre pour les jeunes, rencontre qui serait consacrée au thème de la paix et du progrès. Alors pourquoi craindre d'y inviter la jeunesse de tous les pays du monde, de toutes les organisations de jeunesse, à l'exception, bien entendu, de ceux qui fomentent la guerre et de ceux dont le programme comporte une propagande nationaliste et raciste de haine et d'incitation à la guerre ? Il n'y a aucune raison d'établir ici une discrimination dans la jeunesse et de diviser celle-ci en

¹ Citation tirée du texte anglais.

² Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies.

jeunesse des Etats Membres des Nations Unies et jeunesse des Etats non membres de l'Organisation. Qu'y aurait-il à craindre à donner la possibilité aux jeunes de tous les pays, littéralement de tous les pays, de s'asseoir à la même table, dans une même salle et d'examiner ensemble une seule question capitale : celle du maintien de la paix dans le monde.

36. Ma délégation est convaincue que la jeunesse des divers pays et des organisations de toutes les tendances idéologiques trouvera un langage qui lui sera commun quand il s'agira de la paix et du terme à mettre aux conflits armés et aux autres actes hostiles entre Etats dans les différentes parties du monde. Nous pouvons tous en être persuadés si nous jetons un coup d'oeil honnête sur ce qui se passe maintenant dans la jeunesse mondiale.

37. Au contraire, si nous n'agissons pas ainsi, si nous décidons de diviser la jeunesse, d'en exclure une partie de ce premier congrès international de la jeunesse depuis la seconde guerre mondiale consacré à la question de la paix et si nous excluons par exemple la jeunesse des deux Etats allemands ou la jeunesse que consomment les flammes d'une guerre qui a été imposée par la force au peuple du Viet-Nam ou la jeunesse d'autres Etats très importants, cela reviendrait peut-être à transmettre les dangereuses tendances et déformations qui marquent nos relations à la jeune génération de tous les pays qui bâtit actuellement sa conception du monde, conception dans laquelle dominant les sentiments de solidarité, de respect et de compréhension mutuels. Cette question devrait faire l'objet d'un examen très sérieux.

38. La question de la convocation d'une assemblée de la jeunesse des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies seulement, ou de tous les pays du monde, ne devrait pas être soumise à des considérations de politique actuelle. Si nous voulons que le dessein de cette assemblée soit d'attirer la jeunesse du monde entier et de toutes les tendances pour qu'elle donne son soutien actif aux buts et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui, comme vous le savez, consistent à maintenir la paix et à renforcer la sécurité internationale, nous ne pouvons exclure une seule fraction de la jeunesse du monde, car les idées de paix et de sécurité mondiale touchent au même titre la vie et l'avenir de tous les jeunes sans exception, que ceux-ci vivent dans les Etats Membres ou non membres de l'Organisation des Nations Unies.

39. C'est pourquoi la délégation de la République populaire de Bulgarie propose très sérieusement à l'examen de l'Assemblée générale la question évoquée concernant ce que l'on a appelé une "opinion", c'est-à-dire la convocation sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies d'une assemblée de la jeunesse qui soit vraiment libre et vraiment internationale, car seule une assemblée réellement internationale serait justifiée en l'occurrence. Si les conditions et les idées constructives d'une telle assemblée vraiment internationale ne sont pas encore réunies, il vaudra peut-être mieux renvoyer celle-ci à un an afin de mieux la préparer en effectuant les consultations nécessaires avec un plus grand nombre d'organisations de jeunesse. Il serait également préférable de procéder ainsi plutôt que de convoquer hâtivement non pas une assemblée internationale mais une assemblée quasi ou semi internationale.

40. Avant de conclure, permettez-moi de rappeler à cette honorable assemblée que nous sommes malgré tout, nous, l'Organisation des Nations Unies, dans une large mesure, les héritiers des idées fondamentales de la Société des Nations. Nous essayons certes de ne pas répéter les erreurs de celle-ci, mais ses activités ont eu tout de même des aspects positifs et nous devons non seulement les étudier et les utiliser mais peut-être les développer encore. Je pense particulièrement au Mouvement international de la jeunesse pour la défense de la paix qui s'est créé dans les années 30, à la suite précisément d'une assemblée internationale de la jeunesse de la même nature que celle que l'on propose actuellement et qui avait à l'époque été convoquée sur l'initiative et sous l'égide de la Société des Nations. L'invasion des hitlériens dans les Etats européens libres a mis fin à ce mouvement international de la jeunesse, ainsi du reste qu'aux activités de la Société des Nations elle-même, et cela immédiatement avant la date à laquelle la dernière assemblée de ce mouvement devait se réunir à New York, à l'automne 1939.

41. Je ne donnerai pas de plus amples détails sur le caractère international de ce mouvement ni sur les assemblées qu'il a organisées à Bruxelles, Genève, Paris et jusqu'à New York. Je tiens seulement à souligner qu'il y a 33 ans et sous la menace croissante du nazisme hitlérien en Europe, une organisation qui était moins représentative, moins parfaitement internationale que l'Organisation des Nations Unies, la Société des Nations, n'a pas craint, au contraire elle en a été fière, d'inviter la jeunesse de tous les Etats, Membres ou non membres de la Société des Nations, la jeunesse du monde entier, sauf celle qui avait été empêchée par des gouvernements réactionnaires ou des régimes colonialistes, de toutes les tendances idéologiques, politiques et religieuses, à participer à ces assemblées. Au cours de ces assemblées, dans la plus grande liberté et le plus grand enthousiasme, la jeunesse a examiné les mêmes questions concernant la paix et le progrès qui sont proposées à l'étude d'un congrès mondial de la jeunesse actuellement.

42. Avant de se prononcer définitivement sur la question de la réunion d'une assemblée de la jeunesse au cours de l'année prochaine, il serait sans doute opportun de recommander au Secrétariat de l'ONU et au Comité préparatoire de prendre connaissance de l'expérience des assemblées de la jeunesse qui ont eu lieu dans les années 30 et de l'étudier plus en détail. Il y a certainement là des leçons à tirer.

43. Je voudrais encore soulever un dernier point. Avant de trancher cette question de la convocation d'un congrès mondial de la jeunesse, peut-être devrions-nous examiner de très près les suggestions et les propositions formulées par diverses délégations sur la possibilité de réunir cette assemblée ailleurs qu'à New York nécessairement. La condition déterminante en ce qui concerne le choix du lieu où devrait se tenir une telle assemblée devrait être l'assurance absolue qu'une entière liberté d'entrée et de séjour serait garantie aux jeunes représentants de tous les pays, indépendamment du fait que les pays ou organisations dont ils proviennent aient ou non la sympathie de l'Etat hôte. De ce point de vue, nous devrions étudier les propositions qui ont été présentées lors des réunions du Comité préparatoire concernant la possibilité de convoquer un tel congrès à Genève, Paris, Vienne ou Rome, qui sont toutes des villes

où, comme vous le savez, existent des bureaux de divers organes de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions spécialisées des Nations Unies.

44. Ayant ainsi soumis à l'Assemblée générale ces observations et considérations de ma délégation, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier de votre attention.

45. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Bulgarie des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

46. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*] : L'an prochain nous célébrerons l'anniversaire de notre organisation qui comptera un quart de siècle d'existence. Cette date importante nous impose à tous la tâche d'examiner attentivement les moyens de célébrer cet anniversaire de la façon la plus significative et la plus appropriée, qui reflète le mieux nos aspirations communes et nos perspectives sur le rôle futur des Nations Unies.

47. C'est à la fin de la guerre la plus destructrice de l'histoire de l'humanité que les Nations Unies sont nées. Elles ont été créées à seule fin, comme le dit clairement la Charte, "de préserver les générations futures du fléau de la guerre . . . de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans . . . l'égalité de droits des nations grandes et petites de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", en développant leurs ressources potentielles matérielles et spirituelles sur une base de coopération équitable.

48. Beaucoup de changements sont intervenus dans les relations internationales depuis l'adoption de la Charte. Le monde actuel est manifestement très différent de celui qu'envisageaient les fondateurs de notre organisation. Cependant, en dépit de toutes les transformations qui ont eu lieu dans le monde international, la Charte et les principes fondamentaux qui y sont inscrits n'ont perdu ni leur actualité ni leur importance. Tout au contraire, si nous devions, pour célébrer l'anniversaire des Nations Unies en favorisant au mieux la solution des innombrables problèmes urgents, rechercher une raison et un encouragement, nous les trouverions, à mon avis, dans le fait que, même après 25 ans, les principes qui régissent les relations entre Etats, tels qu'ils ont été formulés dans la Charte, demeurent les bases intangibles de tous nos actes. L'égalité souveraine des Etats, le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à se développer sans entraves, la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité de l'intégrité territoriale des Etats, le règlement pacifique des différends, le progrès économique et social pour tous, voilà les principes mêmes dont le respect et la mise en oeuvre concrète par tous les Etats sans exception devraient servir de guides aux Nations Unies.

49. La célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies l'an prochain devrait, à notre avis, débiter par une réaffirmation absolue de tous ces principes et par leur application plus poussée correspondant aux exigences de notre époque. Ma délégation, comme de nombreuses autres représentées ici, attache une grande importance au vingt-cinquième anniversaire de notre organisation. Le grand nombre des déclarations faites au cours du débat général constitue une preuve éclatante du vif désir des

gouvernements Membres non seulement de voir la célébration préparée comme il convient, mais également de la voir se dérouler dans une atmosphère de travail de façon qu'elle serve à donner une nouvelle orientation générale, à renforcer le rôle et à accroître l'efficacité des Nations Unies dans les relations internationales. Nous estimons en outre que la session commémorative devra permettre d'adopter des décisions sur certaines questions importantes qui sont suffisamment avancées pour être résolues, et sur d'autres questions à propos desquelles un travail préparatoire considérable a déjà été accompli.

50. Permettez-moi de citer ici un extrait de la déclaration faite au cours du débat général de cette année par le Ministre des affaires étrangères de Yougoslavie :

" . . . Il serait, à notre avis, indispensable d'accélérer, à la présente session, comme durant le laps de temps qui nous sépare de la session anniversaire, le règlement de quelques-unes au moins des questions majeures dont l'Organisation discute depuis tant d'années. Je pense avant tout à l'élaboration d'une déclaration sur les principes concernant les relations amicales entre les Etats, à la mise au point d'une stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à la formulation d'un programme d'action pour la liquidation du colonialisme. [1763^{ème} séance, par. 132.]

51. Mon gouvernement a déjà communiqué ces suggestions au Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies dans sa réponse du 8 mai 1969 au Secrétaire général, qui avait demandé que les Etats Membres lui fissent connaître leurs avis, leurs recommandations et leurs suggestions précises [voir A/7690, annexe 1]. Je ne crois pas nécessaire de souligner davantage l'importance de ce que l'on a appelé les sept principes des relations amicales, qui ont été discutés et élaborés pendant plusieurs années par le Comité spécial de l'Assemblée générale³; ils sont tous fondés sur la Charte. Cependant, leur nature et leur rédaction sous la forme d'une déclaration tenant compte de toute notre expérience et de l'évolution progressive du droit international serait une contribution importante à la lutte menée pour que tous ces principes soient appliqués et respectés plus uniformément dans la vie internationale. L'objectif primordial des Nations Unies est de préserver la paix et la sécurité dans le monde. Or, l'histoire du dernier quart de siècle a démontré en d'innombrables occasions que la source de l'instabilité et des crises réside précisément dans la violation de ces principes fondamentaux, par l'usage plus fréquent de la force et les tentatives visant à imposer à d'autres peuples une domination et une hégémonie étrangères.

52. La seule voie qui s'offre à nous pour abolir une telle pratique est que le plus grand nombre d'Etats possible consacrent ensemble leurs efforts pour permettre aux Nations Unies de jouer le rôle qui leur a été confié, c'est-à-dire d'être le véritable lieu de rencontre ouvert à tous où s'établisse une coopération internationale équitable aussi étendue que possible, et où elles encourageraient les relations amicales entre tous les Etats. La session qui marquera l'anniversaire des Nations Unies offre l'occasion la

³ Comité spécial de principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats.

plus favorable non seulement de réaffirmer une telle orientation de notre organisation, mais aussi d'adopter une décision appropriée; une déclaration, comme je l'ai déjà dit, constituerait ce document dont nous avons tous besoin.

53. Je ne veux pas rappeler les espoirs des pays en voie de développement, dont le mien, et l'importance qu'ils attachent à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est extrêmement important que cette tâche soit terminée à temps et de façon satisfaisante. L'Assemblée générale a décidé, l'an dernier [*résolution 2411 (XXIII)*] que le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement devrait préparer un projet de stratégie internationale et il a été proposé cette année que cette déclaration soit proclamée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation. Cette proclamation aurait une signification et une importance particulières et mobiliserait l'opinion publique mondiale afin d'aider les Nations Unies à résoudre avec succès les problèmes posés par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ma délégation est fermement convaincue que nous devrions nous décider dès maintenant et nous engager à n'épargner aucun effort pour parachever la commémoration par ce document qui aurait en quelque sorte valeur de programme.

54. La délégation yougoslave a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [*A/7690*]. Ce rapport contient un certain nombre d'idées et de suggestions utiles qui permettraient à cette commémoration de contribuer davantage aux résultats qu'elle pourrait permettre d'obtenir. Je voudrais souligner que ma délégation apprécie tout particulièrement les efforts faits pour que cet anniversaire soit l'occasion de renforcer l'Organisation des Nations Unies en proclamant à nouveau la foi des gouvernements et des peuples dans les buts et les principes de l'Organisation et, comme il est dit dans le rapport, en redoublant d'efforts

“... pour maintenir la paix et la sécurité internationales... développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes... et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.” [*Ibid.*, par. 28.]

55. Utile aussi est la recommandation du Comité préparatoire selon laquelle le but de la célébration devrait être d'insister sur les questions de fond, tout en reconnaissant, bien entendu, l'aspect cérémonial de cette célébration. Il est parfaitement normal que toute la vingt-cinquième session ait un caractère commémoratif. Une certaine période antérieure au 24 octobre 1970 devrait néanmoins être marquée par des célébrations particulières, peut-être avec la participation du plus grand nombre possible de chefs d'Etat ou de gouvernement, au cours desquelles les documents finals de la session pourraient être adoptés. Ces documents devraient sans aucun doute avoir été préparés à l'avance par le Comité préparatoire actuel ou par d'autres comités spéciaux de notre organisation. Le travail à accomplir à

propos de ces documents devrait nécessairement être accéléré et adapté aux priorités fixées par l'Assemblée générale. Les documents ainsi préparés seraient soumis pour approbation à l'Assemblée générale au début de la vingt-cinquième session. C'est pourquoi il y aurait lieu de considérer le travail de ces comités comme une contribution directe à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

56. En ce qui concerne le choix des thèmes et l'adoption des documents finals au cours de la session commémorative, nous pensons qu'il faudrait mentionner les activités primordiales des Nations Unies dans les domaines politique, économique, social, humanitaire et juridique. Un certain nombre de questions de ce genre sont déjà exposées dans le rapport. Il serait en outre utile d'examiner s'il est possible d'adopter un document d'ensemble, comme l'a suggéré le Secrétaire général, document qui serait une revue des activités et des progrès antérieurs des Nations Unies et qui tracerait la voie à suivre pour les activités futures de notre organisation. Ici, je voudrais le faire remarquer, ma délégation est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies ne pourra jouer dans l'avenir un rôle plus efficace si l'Organisation ne parvient pas à la parfaite universalité, c'est-à-dire si tous les Etats ne sont pas admis à en faire partie et plus précisément si ces Etats ne sont pas représentés par leur gouvernement légitime. Nous devons tous faire de nouveaux efforts pour harmoniser nos vues sur ce point afin de supprimer toute forme d'exclusivité ou de discrimination à l'égard de tel ou tel Etat ou de son gouvernement légitime qui se voit empêché, par des barrières artificielles, de faire partie de notre organisation.

57. Pour conclure, je voudrais ajouter que la délégation yougoslave, avec d'autres délégations, présentera par la suite des suggestions et des propositions plus concrètes ou participera à de nouvelles consultations avec d'autres délégations lorsque nous envisagerons un projet de résolution sur ce sujet, en vue de contribuer à la rédaction de la résolution la plus appropriée, une résolution qui recueillera l'appui de la majorité de notre organisation.

58. M. LEGNANI (Uruguay) [*traduit de l'espagnol*] : Etant donné les circonstances dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies s'apprête à célébrer l'anniversaire de sa création à une date qui n'est pas encore très lointaine, il me paraît tout à fait opportun que l'on prévienne une célébration qui fera comprendre au monde entier l'importance de son existence en tant qu'institution et qui fera connaître, par tous les moyens éducatifs possibles et de façon la plus large, les grandes missions qui lui ont été confiées, les instruments et les mécanismes qui la composent, les fonctions qu'exerce chacun de ses organes et les tâches qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs compétences respectives, les activités, enfin, qu'elle exerce pour apporter au monde son assistance, quelles que soient les réformes et les modifications qu'exige cette organisation internationale d'Etats afin que son influence dans la vie et l'opinion publique du monde entier s'accroisse, que son fonctionnement soit amélioré et sa structure consolidée.

59. La délégation uruguayenne estime toutefois qu'en plus des activités commémoratives déjà mentionnées, et d'autres encore d'une importance égale ou supérieure, l'anniversaire dont nous examinons la célébration serait une occasion

particulièrement propice pour les Nations Unies de favoriser une meilleure connaissance des peuples entre eux, autrement dit, de prendre des mesures destinées à renforcer l'Organisation elle-même.

60. Rapprocher encore davantage les peuples, en particulier ceux qui vivent éloignés les uns des autres comme dans de véritables compartiments étanches, encourager les contacts humains et, à cette fin, faire que les peuples qui s'ignorent actuellement le plus puissent se connaître, par exemple, ceux qui habitent l'Europe et l'Amérique, d'une part, et ceux qui vivent dans le reste du monde, d'autre part, ces activités permettraient de constituer une véritable communauté humaine qui correspondrait de façon exacte à la communauté juridique que forment, à l'échelle internationale, les Etats Membres de notre organisation.

61. Il est évident que la presse, le livre, la radio, les films et la télévision ont exercé et continuent d'exercer une action considérable en faveur d'une meilleure compréhension entre les peuples. Il est également certain que ces dernières années, par suite d'intérêts nombreux et variés, culturels, scientifiques, économiques, sportifs, commerciaux et créatifs, il y a eu et il y a un accroissement d'échanges humains entre les différents pays du monde qui développent les contacts directs et personnels entre les hommes. C'est ce contact direct et personnel que l'Organisation pourrait, aux yeux de ma délégation, contribuer à renforcer en entreprenant cette tâche importante à l'occasion de l'anniversaire dont nous préparons la célébration; nous pouvons compter pour cela sur la coopération des Etats Membres, des organisations régionales, des organisations internationales non gouvernementales, des entreprises nationales et internationales de transport, ainsi que de toutes les autres formes de coopération publique et privée qui pourraient unir leurs efforts vers le but que nous avons indiqué.

62. D'une façon concrète, ma délégation propose qu'à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création des Nations Unies, l'Organisation facilite par l'intermédiaire du Secrétariat ou de l'organisme compétent, l'échange des visites collectives de groupes d'étudiants, de professeurs, de membres des professions libérales, de travailleurs, de commerçants, d'industriels et des organisations les plus importantes de chaque pays, principalement entre les peuples de l'Occident et de l'Orient et entre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, d'une part, et les pays d'Europe et d'Amérique, d'autre part, entre les peuples des pays développés et ceux des pays en voie de développement. A cet effet, le Secrétariat, ou l'organisme que l'on considérerait comme compétent, solliciterait la coopération des Etats Membres et des autres organisations antérieurement mentionnées, s'efforçant d'obtenir des conditions spéciales pour le transport des passagers et pour le séjour des visiteurs.

63. Mis à part les peuples et les sociétés ayant les caractéristiques communes et les mêmes modes de vie si les autres peuples parvenaient à se connaître mutuellement, on serait sur la bonne voie menant à la compréhension mutuelle et à la compréhension des problèmes et des difficultés dont souffre la famille des hommes tels qu'ils surgissent, puisque ces problèmes dépassent largement les structures ou les groupes où ils prennent naissance et touchent tous les autres membres de la collectivité.

64. Contribuer à la connaissance personnelle et directe des sociétés qui s'ignorent presque reviendrait à favoriser les initiatives génératrices de progrès matériel, par l'imitation, l'émulation, l'assimilation des expériences étrangères, et à tendre au perfectionnement moral, étant donné que la raison et l'esprit humains disposeront, dans une mesure toujours plus large, de renseignements plus abondants pour apprécier le bon sens et la justice des buts de l'humanité et pour intervenir dans la détermination de ces buts mêmes.

65. En définitive, notre proposition vise à ce que la communauté humaine acquière une conscience plus claire d'elle-même, ce qui permettrait à notre organisation de consolider sa propre existence et d'améliorer son fonctionnement. Il est possible que les mesures proposées par ma délégation paraissent modestes en comparaison de l'importance de l'anniversaire qu'il s'agira de célébrer. Mais les représentants pourraient les adopter quand même en tant que compléments d'autres propositions plus importantes ou d'une ampleur plus considérable, en réfléchissant au proverbe espagnol classique qui dit que "l'odeur d'un peu de paille suffit à conduire sur le bon chemin".

66. M. SPACIL (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*] : La délégation tchécoslovaque estime que le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation est un jalon très important de son existence et qu'il va bien au-delà du caractère solennel et cérémonieux de l'événement lui-même. C'est pourquoi nous devrions non seulement prendre une décision quant à la portée et l'étendue de cette célébration, mais aussi et surtout profiter de cet anniversaire pour réfléchir sur ce qu'a réalisé l'Organisation, sur ses mérites et ses possibilités et sur ses tâches à l'étape actuelle du développement des relations internationales. Il est certain que notre organisation mérite cette analyse approfondie. Malgré tous les problèmes que nous connaissons, il s'agit, nous le soulignerons toujours, d'une organisation qui a une activité considérable, qui, en maintes occasions, a joué un rôle important dans la solution de questions intéressant la paix et la sécurité internationales. Puisque nous parlons en ce moment de la célébration de son vingt-cinquième anniversaire, nous pensons qu'il est utile d'insister pour que ce soit avant tout le travail qui caractérise cette manifestation. Nous espérons sincèrement que cet anniversaire ne sera pas simplement un prétexte à des discours solennels mais qu'il permettra avant tout d'arriver à un accord sur la façon d'accroître l'efficacité et l'utilité des activités de l'Organisation. A ce propos, la célébration devrait comprendre, à notre avis, la commémoration de la vingt-cinquième année d'existence du document qui est à la base des activités de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire de la Charte. Ces célébrations devraient confirmer une fois de plus les principes fondamentaux de la Charte et la conception qui l'a inspirée. Si notre organisation est parvenue à atteindre certains résultats positifs au cours des 25 dernières années, et elle y est parvenue, ce fut seulement dans les cas où elle s'est appuyée sur les principes de la Charte et les a respectés. Il ne serait pas raisonnable, il serait même fatal pour l'avenir de notre organisation, que cet anniversaire serve de point de départ à une action dont le but serait de modifier les idées et principes fondamentaux de la Charte. Nous ne pouvons cacher que certaines interventions que nous avons entendues au cours des débats sur d'autres points de l'ordre du jour à cette session ont suscité et suscitent quelques inquiétudes dans nos esprits.

67. Le deuxième point important qui, selon nous, doit être souligné comme décisif dans les célébrations prévues, c'est le désir que cet anniversaire nous serve de stimulant pour mener à bonne fin nos travaux concernant certaines questions sur lesquelles l'Organisation concentre son attention depuis plusieurs années. Le Comité préparatoire, comme on peut le voir dans son rapport [A/7690 et Corr.1], est arrivé à des conclusions semblables. Parmi ces nombreuses questions se trouvent les problèmes en suspens du désarmement, les problèmes concernant la suppression définitive du colonialisme dans le monde, les problèmes du développement économique et social, les questions de l'universalité de notre organisation et enfin les problèmes de codification. Permettez-moi, en tant que représentant d'une délégation ayant pris l'initiative, il y a quelques années, d'entamer la préparation d'une déclaration sur les principes du droit international réglementant les relations amicales entre nations, d'exprimer l'espoir qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation nous terminions et adoptions cet important document.

68. Lors de la discussion, en Première Commission de l'Assemblée générale, des questions relatives au renforcement de la sécurité internationale, le représentant de la Tchécoslovaquie a souligné qu'il serait illusoire de croire que la codification des principes juridiques internationaux de coexistence pacifique pourrait constituer en elle-même un remède miraculeux permettant d'appliquer automatiquement ces principes dans la pratique des relations entre Etats. Nous savons tous que le facteur important, dans ce domaine, c'est la volonté des Etats de mettre ces principes en oeuvre dans leurs relations avec d'autres Etats et leur empressement à le faire. Par contre, il est incontestable que l'existence du document juridique international que serait une Déclaration des principes juridiques internationaux réglant les relations amicales entre nations encouragerait grandement les Etats à appliquer ces principes. Qu'il me suffise de rappeler ici que ce que nous appelons maintenant la coexistence pacifique, à laquelle sont parvenus principalement les pays socialistes, était, il y a comparativement peu de temps encore, acceptée avec méfiance ou était même entièrement rejetée. Et maintenant, il ne se tient pas de conférence internationale où l'on ne souligne la nécessité de la coexistence pacifique. C'est pourquoi notre délégation pense que l'on peut demander, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, l'achèvement des travaux sur le document que l'on a appelé de façon abrégée la Déclaration sur les principes de la coexistence pacifique; ce faisant, ma délégation exprime simplement une demande qui, nous en sommes persuadés, répond tout à fait à la situation actuelle des relations internationales. Nous sommes très heureux de voir que notre conviction est partagée par de nombreuses autres délégations, ainsi que les débats l'ont démontré.

69. Dans le rapport que nous examinons, le Comité préparatoire a présenté plusieurs recommandations reflétant l'opinion des Etats Membres; dans l'ensemble, nous approuvons ces recommandations. Notre délégation accepte également les idées fondamentales contenues dans le projet de résolution qui émane de ces recommandations [A/L.568/Rev.1 et Corr.1]. Nous croyons comprendre toutefois que ce projet n'a pas encore été présenté officiellement; aussi ne ferons-nous pas officiellement de commentaire à son sujet maintenant, mais seulement quelques remarques en espérant que les auteurs du projet pourront en tenir

compte. Nous reconnaissons que le thème principal des célébrations devrait être "Paix et progrès". Nous serions encore plus heureux si l'on ajoutait que l'année 1970 devrait être proclamée "Année de la paix", comme l'avait proposé le représentant de l'Inde. Mais si nous avons l'intention de proclamer l'année prochaine Année de la paix, il faudrait vraiment faire en sorte que ce ne soit pas seulement un slogan mais une réalité effective. Il faudrait pour cela poursuivre nos efforts pacifiques afin de lutter contre la guerre et d'y mettre fin dans toutes les régions où elle fait encore rage ou là où elle couve.

70. Le rapport du Comité préparatoire et le projet de résolution prévoient l'adoption d'un document final qui dresserait le bilan des activités de l'Organisation et esquisserait ses tâches futures. Cette recommandation nous semble sage. A ce sujet, il nous faut souligner que le travail du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera facilité si, comme nous l'espérons, l'Assemblée générale adopte, à sa présente session, la proposition de l'Union soviétique et l'appel qu'elle a lancé à tous les Etats du monde. A ce propos, nous pensons que tout document adopté solennellement à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait reproduire les principes fondamentaux inclus dans cet appel à tous les Etats du monde et même en reprendre le texte entier.

71. Les recommandations du Comité préparatoire et le projet de résolution prévoient également la convocation d'une assemblée mondiale de la jeunesse. Nous pensons qu'une mesure de ce genre servirait très utilement à souligner le rôle que doit jouer la jeunesse dans le monde où nous vivons et à montrer notre compréhension des problèmes de cette jeunesse tout en permettant aux représentants de la jeunesse mondiale de prendre pleinement conscience de leurs responsabilités en ce qui concerne la paix dont devrait jouir leur génération. Cependant, nous nous devons de répéter avec insistance qu'une telle mesure n'aboutirait au succès et n'aurait de sens que si elle n'est pas une simple formalité mais si elle est soigneusement préparée et, en particulier, si ses objectifs sont bien déterminés. Puisqu'on parle d'un "congrès mondial", *world assembly* comme il est dit dans le texte anglais, il est indispensable que les représentants des jeunes de tous les pays du monde y participent. En cela nous approuvons tout à fait la représentante de la Bulgarie qui a donné des explications claires et détaillées sur la nécessité pour ce congrès mondial de la jeunesse d'avoir un caractère universel, et nous n'avons rien de plus à ajouter sur ce sujet.

72. De plus, j'aimerais faire observer que nous ne sommes pas satisfaits de la rédaction du paragraphe 13 du projet de résolution qui n'a pas encore été présenté officiellement et qui prie d'achever le plus tôt possible l'étude de certaines conventions importantes. Etant donné que nous devons terminer nos travaux sur des documents internationaux de grande importance, tels que la déclaration sur les principes juridiques internationaux réglementant les relations amicales entre Etats et la définition de l'agression, nous préférons que l'on ajoute après les mots "conventions importantes" "et autres instruments". Nous pouvons, si besoin est, soumettre une proposition officielle à cet effet, mais nous espérons que les auteurs du projet de résolution pourront eux-mêmes tenir compte de notre observation et

peut-être nous répondre que c'est bien là l'interprétation qu'ils donnent à leur texte.

73. En dernier lieu, je voudrais faire remarquer que la délégation tchécoslovaque estime, comme elle l'a déjà indiqué dans les propositions qu'elle a soumises au Comité préparatoire, que la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux constituerait un élément important du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons tout faire pour que, dans ce domaine, en particulier, la commémoration soit liée à des efforts renouvelés en vue de supprimer le colonialisme dans le monde et de permettre à tous les peuples qui pâtissent encore du colonialisme d'accéder à l'indépendance.

74. Pour ce qui est du nouveau projet [A/L.570] qui vient d'être distribué aujourd'hui mais qui n'a pas encore été présenté officiellement, je voudrais réserver le droit, pour ma délégation, de reprendre la parole ultérieurement, si besoin est.

75. Je tiens à assurer que le Gouvernement tchécoslovaque, animé par le désir de contribuer d'une manière constructive à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, sera guidé, dans les travaux préparatoires, par les considérations que je viens d'exposer. C'est dans cet esprit que ce vingt-cinquième anniversaire sera également célébré dans notre pays.

76. M. SCHRAM (Islande) [traduit de l'anglais] : Je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter le Comité préparatoire, son président et son bureau, de l'excellent travail qu'ils ont accompli pour présenter leur rapport [A/7690]. Nous appuyons chaleureusement et nous recommandons le projet de résolution concernant la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies [A/L.568/Rev.1 et Corr.1].

77. Nous reconnaissons que les cérémonies commémoratives de cet anniversaire devraient nous donner l'occasion de réévaluer nos activités et même d'interroger notre conscience sur le bilan des 25 dernières années. Cette célébration devrait être l'occasion de déployer de nouveaux efforts pour faire des Nations Unies un instrument de paix et de progrès plus efficace encore dans le monde entier. C'est seulement si nous réussissons dans cette tâche exceptionnelle que cet anniversaire aura eu un résultat concret en permettant de planter de nouveaux jalons sur notre route vers un monde plus pacifique et plus prospère.

78. Il est particulièrement essentiel que la commémoration serve à souligner combien il est important d'atteindre les jeunes de nos pays, de leur dire quels sont les objectifs et les idéaux de notre organisation. Nous vivons dans un monde et à une époque où la jeunesse est désorientée à de nombreux égards et où elle recherche de nouvelles raisons de vivre. Si nous réaffirmons les idéaux des Nations Unies en les adaptant à un monde nouveau et en voie de transformation, nous devons pouvoir fournir aux jeunes de tous les pays des valeurs dans lesquelles ils pourront avoir foi. C'est pourquoi nous approuvons chaleureusement l'idée d'une assemblée de jeunes, d'un corps de volontaires des Nations Unies, jeunes gens et jeunes filles, et d'une déclaration d'anniversaire où l'accent porterait sur les

nouvelles générations qui sont les héritières de notre organisation. Si la jeunesse du monde veut bien nous accorder son intérêt et son dévouement, cette institution sera certaine de ne pas aller vers son déclin. Après tout, c'est à la jeunesse d'aujourd'hui que nous transmettrons demain l'Organisation des Nations Unies. La jeunesse a le droit de savoir, et elle doit savoir, ce que représente cet héritage.

79. C'est pourquoi la délégation islandaise voudrait, avec cet objectif précis, ajouter une nouvelle idée à celles qui figurent déjà dans le rapport du Comité. Comme l'a déjà mentionné le Ministre des affaires étrangères d'Islande dans sa déclaration à l'Assemblée générale, au cours de la présente session [1762^{ème} séance], nous proposons que l'Assemblée recommande à tous les gouvernements Membres de prendre des dispositions, par l'intermédiaire de leurs ministres de l'éducation, afin que, au cours de l'année scolaire commençant en 1970, une heure de classe soit consacrée chaque mois à l'étude de l'Organisation des Nations Unies, de ses buts et de ses activités pendant les 25 dernières années. Ces études devraient avoir lieu dans chaque classe, pour les élèves de tous les âges et à tous les niveaux, depuis l'école élémentaire jusqu'aux établissements d'enseignement supérieur. Cette heure mensuelle d'instruction et d'étude sur les Nations Unies dans toutes les écoles du monde entier devrait s'ajouter aux cours qui leur sont déjà consacrés actuellement.

80. Bien que cette mesure ne soit proposée que comme un simple geste en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et de l'année internationale de l'éducation en 1970, nous espérons que les Etats Membres l'adopteront à titre permanent dans leur programme scolaire; elle marquerait pour l'avenir le début d'un enseignement obligatoire dans les écoles de tous les Etats Membres, but que l'Assemblée estimerait souhaitable, j'en suis persuadé.

81. Ainsi, la jeunesse scolaire du monde, c'est-à-dire des millions d'élèves dont beaucoup deviendront, dans les prochaines décennies, les dirigeants de leurs compatriotes, aurait au cours de l'année scolaire environ neuf heures d'enseignement sur les Nations Unies. Cet enseignement aurait une influence considérable sur les générations montantes et pourrait modifier les relations internationales d'une façon véritablement déterminante.

82. Le plus important cadeau d'anniversaire des Nations Unies serait de donner à la jeunesse l'occasion de connaître et de comprendre l'idée qui a présidé à la création de notre organisation, idée qui devrait préserver et qui, nous l'espérons tous, préservera les "générations futures du fléau de la guerre".

83. La documentation nécessaire pour cet enseignement est disponible au Secrétariat des Nations Unies. Au prix d'un effort et de dépenses minimales, les autorités scolaires de chaque Etat Membre devraient pouvoir rassembler et préparer la documentation destinée aux divers niveaux scolaires en l'adaptant à leurs besoins précis, compte tenu des circonstances et traditions particulières à chaque pays.

84. Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter qu'une telle recommandation serait dans la meilleure tradition de

l'Assemblée. Dès le début, l'Assemblée générale a reconnu l'importance de l'enseignement en tant que moyen de faire connaître et comprendre les Nations Unies. C'est ainsi que l'Assemblée à sa deuxième session, en novembre 1947, le Conseil économique et social et l'UNESCO ont, à diverses reprises, réaffirmé leur intérêt pour le développement de l'enseignement portant sur les Nations Unies. Des rapports soumis ces dernières années par les Etats Membres au Secrétaire général, il ressort que, malgré l'effort considérable qui a été fait dans de nombreux pays pour étendre et améliorer l'enseignement sur les Nations Unies, il reste encore des progrès à faire.

85. Nous n'avons pas eu le temps de présenter cette proposition au Comité préparatoire avant que celui-ci termine son remarquable rapport; mais nous espérons vivement que le nouveau comité d'anniversaire qui doit être créé trouvera cette idée digne d'intérêt pour les célébrations à venir.

86. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*] : Madame la Présidente, en sa qualité de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la Nouvelle-Zélande est heureuse de saisir cette occasion pour prendre la parole sur la question dont nous sommes saisis : comment célébrer au mieux le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre organisation. La Nouvelle-Zélande peut dire sans vanité qu'elle a joué un rôle actif à la Conférence de San Francisco, lors de la création des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la décolonisation et à la tutelle. Nous avons affirmé notre foi inébranlable en l'Organisation tout au long de son existence et nous pouvons parler aujourd'hui des efforts déterminés et sincères que nous avons faits pour nous acquitter de nos obligations aux termes de la Charte. Nous pouvons rappeler les efforts consciencieux et soutenus que nous avons déployés à ce moment-là en vue de remplir un rôle modeste dans les activités de l'Organisation, que ce soit dans le domaine de la tutelle, de la sécurité collective, du maintien de la paix, du développement économique et de l'assistance, ou que ce soit pour la reconnaissance des droits de l'homme et des droits sociaux. L'humeur sombre et méditative de l'Assemblée aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier les réalisations importantes accomplies par notre organisation dans ces différents domaines au cours des 25 dernières années.

87. Mais c'est aussi, ou ce devrait être, une occasion de jeter un regard sur l'avenir plutôt que sur le passé. La délégation de la Nouvelle-Zélande a lu avec beaucoup d'attention l'intéressant rapport élaboré par le Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [A/7690] et voudrait féliciter le Président et les membres de ce comité pour la compétence avec laquelle ils se sont efforcés de traiter cette question extrêmement complexe. Il devient parfaitement évident, à la lecture de ce rapport, que ce sujet a soulevé un grand intérêt parmi les délégations et il semble qu'il y ait autant d'opinions à ce propos qu'il y a de Membres de l'Organisation. Je n'ai pas l'intention d'ajouter encore à l'abondance d'idées déjà avancées, mais je voudrais, au nom de mon gouvernement, faire quelques remarques et commentaires de caractère général sur les conclusions du Comité.

88. Pour commencer, ma délégation tient à appuyer l'idée que le Secrétaire général a exprimée dans l'introduction à

son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation [A/7601/Add.1, par. 198], à savoir que la meilleure manière de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation serait de progresser au cours des mois à venir vers la réalisation des buts de la Charte, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, y compris le désarmement et le développement économique et social. Puis-je ajouter que, pour faire des progrès dans le domaine difficile des relations internationales, les petits Etats se tournent, en premier lieu, vers les grandes puissances afin qu'elles leur donnent l'exemple et leur montrent la voie à suivre.

89. A ce propos, ma délégation partage pleinement l'opinion exprimée par le représentant des Etats-Unis [1788ème séance] dans sa déclaration éloquente et constructive à l'Assemblée, opinion d'après laquelle la Charte a peut-être besoin d'être modifiée à certains égards, mais ce qui est plus important et plus urgent, c'est qu'elle doit surtout être appliquée. Nous sommes également reconnaissants au représentant du Mexique [*ibid.*] pour avoir indiqué quelques-unes des modifications qui pourraient être apportées à la Charte en vue d'obtenir les changements de structure nécessaires et une amélioration du fonctionnement de divers organes des Nations Unies.

90. D'après les déclarations prononcées cette année au cours de la discussion générale, les vues du Secrétaire général ont été largement approuvées. Presque tous les orateurs ont montré qu'ils comprenaient pleinement l'importance de ce vingt-cinquième anniversaire, moment où nous devrions considérer longuement et, pouvons-nous espérer, objectivement, notre organisation, ses succès, ses échecs et les liens entre ses activités et ses principes, sa structure et ses méthodes de travail et, ce qui est plus important encore, les attitudes de ses Membres et leur comportement à l'égard des activités de l'Organisation dans tous les domaines.

91. Le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a été de ceux qui ont insisté pour que l'on abordât avec cet esprit la commémoration lorsqu'il a déclaré :

“En effet, pour la grande famille humaine toujours plus nombreuse, les Nations Unies et les idéaux qu'elles incarnent sont toujours d'une signification primordiale. Chaque année, jusqu'à présent, nous avons renouvelé nos engagements envers l'esprit magnanime de la Charte et nous avons décidé de mettre ses principes en pratique. A l'occasion de cette année anniversaire, il faut, je crois, faire quelque chose de plus. J'estime que les Etats Membres ont un nouveau et grave devoir à remplir, aussi bien à titre individuel qu'en tant qu'organisation en général, celui de tenir compte des questions que se posent de plus en plus les peuples des pays que nous représentons non seulement sur l'efficacité du mécanisme des Nations Unies, mais aussi quant au fait de savoir si le concept général de San Francisco est toujours valable et pertinent après un quart de siècle d'application.” [1757ème séance, par. 135.]

92. Le Premier Ministre a continué :

“Dans un monde qui a déjà vu l'homme marcher sur la Lune, le moment est venu, sans aucun doute, de faire un

examen de conscience très poussé afin de savoir si la Charte peut résoudre les problèmes actuels. Il nous faut aussi examiner soigneusement la structure de l'Organisation que nous avons créée il y a si longtemps. Il nous faut voir si même elle correspond de façon adéquate aux circonstances nouvelles que nous connaissons. Nous pensons que nous devons examiner si les procédures très formelles de l'Assemblée générale sont toujours appropriées. Nous ne sommes pas satisfaits d'un Conseil de sécurité qui sert de forum pour des discussions sans résultat qui mettent en danger le statut même du Conseil. Je pense que nous devrions nous demander ce qu'il faut faire pour que ce que nous qualifions de débats soit autre chose qu'un dialogue de sourds." [Ibid., par. 136.]

93. Pour la délégation néo-zélandaise, c'est avec ces considérations à l'esprit que nous devons examiner les diverses suggestions et recommandations énoncées dans le rapport dont nous sommes saisis. Ma délégation a donc été heureuse de noter qu'un certain nombre de suggestions soumises par des Etats Membres mettent l'accent sur la nécessité de faire de ce vingt-cinquième anniversaire l'occasion d'une étude sérieuse de quelques-uns des problèmes les plus importants auxquels les Nations Unies ont actuellement à faire face. Dans la mesure où ces problèmes concernent la réforme éventuelle de nos procédures, de nos méthodes de travail et de notre organisation, il pourrait être extrêmement utile de faire des études portant sur les voies et moyens pratiques permettant d'accroître notre efficacité et la valeur de nos résultats dans tous ces domaines. Nous sommes moins certains, toutefois, de l'utilité ou même de la valeur des suggestions selon lesquelles ces études devraient englober également les problèmes plus vastes tels que le désarmement, le maintien de la paix, la sécurité collective et les utilisations possibles de l'espace extra-atmosphérique et du fond des mers, pour ne mentionner que quelques-unes des questions précises énoncées dans le rapport du Comité. Ces questions font déjà l'objet d'études dans l'Organisation des Nations Unies; aucune de ces questions n'a été laissée de côté et ce n'est pas faute d'être étudiés que ces problèmes n'ont pas été résolus, mais faute d'une volonté d'ordre politique, de la part de certains Membres, de trouver une solution. A notre avis, une preuve tangible de la volonté et de la détermination chez tous les intéressés de trouver des solutions à ces problèmes urgents permettrait de marquer cet anniversaire de façon beaucoup plus positive que par la présentation de rapports, documents et résolutions de caractère indéterminé et, partant, inapplicables.

94. Dans ces conditions, nous avons noté et approuvé avec satisfaction la suggestion énoncée dans le rapport, d'après laquelle on devrait encourager une application plus générale des accords et traités internationaux qui, tout en étant adoptés et approuvés par les Nations Unies, sont restés inefficaces, ou dont l'efficacité a été diminuée du fait que les grandes puissances ou la communauté internationale ne leur ont donné qu'une application limitée. Dans l'idéal, il serait plus satisfaisant encore si, comme on l'a déjà suggéré, il se révélait possible de conclure un nouvel et important accord international à temps pour marquer cet anniversaire. Pour nous, il est évident que le domaine dans lequel un accord aurait le plus d'importance est celui du désarmement. Tout nouvel accord devrait toutefois constituer un réel et sensible progrès aboutissant à réduire et contrôler les armements de façon véritablement efficace.

95. Pour les mêmes raisons, la délégation de la Nouvelle-Zélande serait également portée à mettre en doute la valeur des déclarations, appels et autres documents de ce genre publiés à l'occasion de l'anniversaire d'une organisation, si importants que soient en principe leurs sujets. Traduire les paroles innombrables que nous exprimons par des actions concrètes représente l'un des problèmes les plus difficiles pour l'Organisation à l'heure actuelle. Ajouter encore à toutes ces déclarations, aussi estimables que soient leurs intentions et aussi sincère que soit leur aspiration, aiderait bien peu la collectivité internationale à affronter les problèmes pratiques qui se posent à elle et contribuerait encore moins à redonner au public qui l'a perdue aujourd'hui confiance dans notre organisation et dans ses possibilités d'action.

96. A cause de cette baisse de confiance dont un certain nombre d'orateurs ont parlé dans le débat général, nous reconnaissons beaucoup de valeur aux différentes suggestions portant sur la nécessité de faire mieux connaître les Nations Unies. Le meilleur moyen d'y parvenir serait d'utiliser les divers programmes nationaux que les Membres de l'Organisation réaliseront à l'occasion de cet anniversaire. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande a déjà commencé la mise au point d'une série d'activités qui permettraient d'atteindre ce but.

97. Ces programmes nationaux pourraient sans doute être utilement associés et coordonnés avec les activités qu'entreprendraient les gouvernements Membres de l'Organisation pour l'Année internationale de l'éducation. Une coordination de ce genre contribuerait pour beaucoup, selon nous, à faire participer les jeunes à nos activités. Il est certainement très nécessaire de faire mieux connaître aux jeunes du monde entier les programmes des Nations Unies, les buts qu'elles ont à remplir et le rôle qu'elles pourraient jouer à notre époque de changements accélérés. C'est pourquoi l'assemblée de la jeunesse qui est envisagée nous paraît très utile.

98. Si la participation des jeunes aux activités de notre organisation constitue un but louable en soi, c'est aussi un élément de plus qui oblige les Etats Membres eux-mêmes à travailler pour rendre l'Organisation efficace et positive. La collaboration de la jeunesse devrait nous aider à prouver que les Nations Unies ne sont pas ce que beaucoup pensent et ce que commencent à penser les jeunes : un vaste moulin à paroles où l'on joue avec les principes jusqu'à ce qu'ils perdent tout relief et toute substance. Les jeunes d'aujourd'hui sont pleins de méfiance, et qui dira que cette méfiance n'est pas justifiée, tant à l'égard de leurs aînés qu'à l'égard de l'Organisation créée par eux ? Pour dissiper cette méfiance, il ne suffit pas de convoquer des réunions de jeunes, de faire des concours de dissertations internationales-sur le travail des Nations Unies ou d'obtenir que les jeunes soient représentés à l'Assemblée. Il est nécessaire de montrer que l'application véritable des principes auxquels nous souscrivons tous peut favoriser et favorise la paix et la prospérité futures de l'humanité.

99. Si dans plusieurs de mes observations je me suis montré sévère, ce n'est pas que la délégation de la Nouvelle-Zélande sous-estime sa participation aux Nations Unies. Nous ne croyons pas non plus que les Nations Unies n'ont pas un rôle primordial à jouer dans le maintien de la

paix et de la sécurité internationales. Ma délégation ne veut pas diminuer l'importance de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de notre existence. Nous pouvons tous être fiers à juste titre de nos succès passés et chacun d'entre nous ne devrait permettre que le souvenir des échecs antérieurs nous fasse perdre courage pour l'avenir.

100. Il a été décidé que le thème de la célébration serait paix et progrès. Ce thème traduit en lui-même ce que devrait être notre attitude en ce vingt-cinquième anniversaire, c'est-à-dire tournée vers l'avenir. C'est parce qu'elle désire que cet anniversaire représente non un dernier acte du passé mais un premier acte de l'avenir que la délégation néo-zélandaise souhaite voir, en plus des célébrations habituelles en ces occasions, les autres activités associées à l'anniversaire revêtir un caractère positif, pratique et permettre de faire avancer avec plus de succès que par le passé les travaux de notre organisation dans les 25 années à venir.

101. La délégation de la Nouvelle-Zélande appuiera le projet de résolution présenté par le Canada et 17 autres délégations [A/L.568/Rev.1 et Corr.1].

102. M. MONTEIL (France) : La délégation française souhaiterait expliquer brièvement sa position à l'égard du projet de résolution élaboré par le Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

103. Permettez-lui tout d'abord de saisir l'occasion qui lui est offerte de féliciter le bureau du Comité préparatoire, et notamment son président, M. Akwe, et son rapporteur, M. Mario Franzini, pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur tâche. Le fait que mon pays ne figure pas parmi les auteurs du projet de résolution ne lui interdit pas — bien au contraire — de rendre cet hommage mérité à l'ambassadeur du Ghana et au représentant adjoint de l'Italie ainsi qu'à leurs collègues du Bureau. Il n'implique pas davantage que nous soyons en désaccord avec les dispositions essentielles du texte dont il s'agit.

104. Certes, nous eussions souhaité que certaines suggestions s'inspirassent plus étroitement des procédures en usage au sein de l'Organisation. Certes, nous eussions préféré qu'il fût précisé, dans un souci de rigueur et d'efficacité, que les instruments internationaux dont on réclame des Etats ratification ou adhésion fussent, comme il va de soi, ceux dont le Secrétaire général est le dépositaire. Certes, enfin, nous eussions aimé que les propositions mentionnées dans le texte — en particulier celle qui vise la convocation d'une assemblée mondiale de la jeunesse — fussent plus détaillées et plus fouillées, de manière à ne rien laisser dans le vague ou dans l'imprécision. Mais sur l'essentiel, je le répète, les dispositions du texte recueillent notre approbation et c'est pourquoi la France se prononcera en faveur de celui-ci.

105. La délégation d'un pays comme le mien, Membre fondateur de l'Organisation, peut-elle du reste ne pas se réjouir à l'idée de voir le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies marqué par des cérémonies de nature à en rehausser l'éclat ? Mais à nos yeux, cet anniversaire devrait d'abord être l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'avenir de notre organisation. Il serait bon de profiter du prétexte qui nous est si opportunément fourni pour, à la

fois, établir un bilan honnête de notre activité passée et tracer avec réalisme les perspectives vers lesquelles notre action future pourrait s'orienter : l'accent devrait être mis sur ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs de la Charte plutôt que, en dépit de nombreux aspects positifs, sur ce qui a été accompli jusqu'ici.

106. Si la session commémorative de l'an prochain était marquée par un désir commun et accru d'intensifier les efforts de l'Organisation pour faire régner dans le monde le respect du droit, ce serait, à notre avis, un pas dans la bonne direction. Une réaffirmation solennelle de la part des Etats Membres de leur fidélité à la Charte, qui pourrait éventuellement prendre la forme d'un document final adopté par l'Assemblée générale, nous paraîtrait quant à nous une manière appropriée de manifester concrètement cet état d'esprit.

107. Dans l'atmosphère de bonne volonté générale et de coopération internationale ainsi créée, n'y aurait-il pas que des avantages à ce que puissent être utilisées les techniques d'information les plus modernes afin de diffuser simultanément dans toutes les parties du monde et dans toutes les langues un aperçu des manifestations qui se dérouleront ici au cours de la période précédant le 24 octobre 1970 ?

108. Un tel effort permettrait certes — et ce n'est pas négligeable — de donner un écho aussi large que possible à l'expression de la foi que les Etats Membres conservent dans les idéaux de l'Organisation. Mais il contribuerait aussi à susciter dans les diverses opinions publiques, pour nos travaux, l'intérêt que ces derniers méritent et qu'ils ne provoquent pas toujours.

109. Sans épiloguer sur les causes multiples de ce dernier fait, reconnaissons qu'il est particulièrement regrettable lorsqu'il affecte la jeunesse. Alors que l'on sent se manifester parmi les jeunes de tous les pays non seulement la volonté de participer plus directement aux activités de la société dans laquelle ils vivent, mais encore le désir profond et souvent passionné d'y assurer le règne durable de la paix, comment les Nations Unies, dont c'est précisément la tâche essentielle, pourraient-elles rester à l'écart de ce vaste mouvement ?

110. C'est dans cet esprit que ma délégation appuie le principe de la réunion d'une assemblée mondiale de la jeunesse au cours de l'année 1970. Une manifestation de cette nature, probablement sans précédent, devrait évidemment être préparée avec le plus grand soin. Les problèmes que pose son organisation doivent être réglés à la lumière de l'expérience que possèdent déjà dans ce domaine des institutions spécialisées telles que l'UNESCO. Il conviendra d'éviter que de trop lourdes charges financières n'en résultent pour le budget de l'Organisation, tout comme il faudra faire en sorte que les discussions ne se transforment pas en la simple affirmation de revendications de caractère politique ou démagogique, ainsi que pourrait le laisser craindre le comportement parfois tumultueux d'une fraction de la jeunesse actuelle. La fixation de thèmes suffisamment concrets et précis, susceptibles de déboucher sur des conclusions pratiques et réalistes et sur lesquels les organisations de jeunesse des Etats Membres auraient été au préalable invitées à réfléchir, nous paraît de nature à éliminer ce dernier écueil. Dans cet ordre d'idées, une

question comme "le rôle des organisations internationales dans le développement de la société à construire" présenterait certainement le plus grand intérêt et permettrait l'expression d'un large éventail d'opinions et de suggestions. Mais de nombreux autres sujets peuvent évidemment être envisagés et il nous appartiendra d'en délibérer dans les mois qui viennent.

111. En terminant, je ne voudrais pas omettre de mentionner combien il serait à la fois illogique et regrettable que les manifestations destinées à célébrer le vingt-cinquième anniversaire se limitent aux Sièges des Nations Unies et au cadre de l'Organisation. Elles doivent se dérouler aussi sur le plan national. En ce qui concerne la France, des dispositions sont d'ores et déjà envisagées pour que cet anniversaire soit également commémoré avec éclat. Mon gouvernement, qui entend collaborer à cet effet avec les associations privées compétentes, songe à mettre sur pied des manifestations auxquelles participeraient plusieurs de ses membres ainsi que des représentants du Parlement. Il se

propose également d'organiser des conférences dans les universités et les écoles et de diffuser dans le public des brochures sur l'oeuvre des Nations Unies.

112. Au début de cet exposé, j'ai souligné l'esprit qui avait présidé aux discussions du Comité préparatoire, comité dont l'Assemblée générale est maintenant appelée à entériner les travaux.

113. Le projet de résolution qui nous est soumis vise à lui substituer un comité chargé d'élaborer et de coordonner les plans et d'organiser les activités pour l'anniversaire. Qu'il me soit simplement permis de souhaiter que les membres de ce comité nouveau manifestent une volonté de coopération et un désir d'aboutir analogues à ceux qui animaient le Comité préparatoire. Ma délégation y est, pour sa part, tout à fait résolue.

La séance est levée à 13 h 10.